

fer] de vostre obligeant souvenir, nous avons faicts plusieurs brides à vos santés, Je souhaisterois bien que vous eussiez occasion ... de vous venir promener à Lucerne [- eine Tagsatzung der kath. Orte fand dort zu eben der Zeit nicht statt, Zurlaubens Besuch wäre somit privater Natur gewesen -], affin que nous puissions boire ensemblement nous sommes toujours dans le dessein de faire une promenade du costé de Zoug à la Chasse, et en mesme temps de vous visiter, mais il faut attendre les fraicheurs pour cela. Je ne rendray pas cette lettre plus longue, puisque ... vostre fils vous entretiendra de toutes choses, Je finis en vous assurant que Je suis tousiours de tout mon Coeur ...".

1) Die in AH 102/61 Anm. 2 erwähnten Deklarationen von Ammann, Rat und Gemeinden von Stadt und Amt Zug datieren alle vom 2. März 1670, s. demgegenüber auch AH 57/86.

2) s. evtl. AH 100/109

3) s. AH 102/75

Original, mit Siegel - AH 102, 212-214 - Blatt 213^V leer

75

1669 Juli 30., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY,
AN STATTHALTER RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Depuis mon retour de Bade [wo Grésy nicht aber Zurlauben an der am 30. Juni 1669 begonnenen Jahrrechnung teilgenommen hatte]¹ Je n'ay pas eû le temps pour vous pouvoir donner de mes nouvelles, vous auréz appris par M.^r le Landaman [richtig Ammann von Stadt und Amt Zug, Karl] Brande[n]berg [einer der damaligen Zuger Tagsatzungsgesandten] ce qui s'est passé à la[dite] Diette g[én]é[ra]le de Bade, sur quoy Je ne puis pas encor dire mon sentiment Jusques à ce que nous n'en voyons l'Abscheid car bien souvent il se dit des choses qui ne s'y treuvent pas bien semblables; J'avois sçeu le malheureux accident d'un des M.^{rs} vos Deputés [Jakob Iten gemeint, der auf der Heimreise verstarb]² dont Je suis bien marry.

Je seray bien ayse de voir Mons.^r vostre fils [Beat Kaspar Zurlauben, der sich damals sehr um Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte] ainsy que vous m'escrivéz qu'il veut se venir promener à Lucerne, puisque nous pourrons par ensemble discourir de toutes choses, et en mesme temps nous pourrons faire le[!] minute pour mettre sur le Parchemin la Declaration de Mess.^{rs} [Ammann und Rat von Stadt und Amt] de Zoug [bezüglich der von den neugl. Orten gewünschten, von Savoyen

aber strikt abgelehnten Mitbeschirmung Genfs und der Waadt durch die kath. Orte]³ conforme à celles de M.^{rs} les autres Cantons [cath. - Savoyen war mit den VI kath. Orten, VII ausg. SO, verbündet], ainsy que vous m'envoyastes dire par M.^r le Cap.^{ne} [Johann?] Ghid [=Kyd]⁴, Mons.^r le [alt Garde-]Cap.^{ne} [Heinrich II.] Zurlauben vostre frere m'a dit aussy la mesme chose à Bade [- obwohl nicht offizieller Tagsatzungsgesandter von Stadt und Amt Zug, hielt sich dieser offenbar zur Zeit der Jahrrechnung gleichfalls in Baden auf -], et de plus q'uil[!] seroit aussy à propos de faire puis ratifier la ditte Declaration par les Communes [gemeint die Gemeindeversammlungen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie der Stadt Zug] à quoy il n'y aura poin[t] de difficulté et q'uil faut seulement se prevalloir de la premiere occasion qu'elles s'assembleront ce qui arrive assés souvent, J'estime ... que cela seroit à propos et Jmportant, cela se faisants Je pourray envoyer quelque Goubelet d'argent doré pour les Tireurs de l'Arquebuse de vostre Canton⁵, outre que cela me fourniroit un puissant moyen pour faire reussir la pensée de ... vostre fils auprès de S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.], qui se trouveroit d'autant plus conviée à faire ce dont Je le supplierois en sa faveur, Je vous prie donc ... de me dire quand la chose se pourra effectuer comme vous l'avéz penséz, et vous me le pourrés faire scavoir par ... vostre fils, avec lequel Je pourray minuter le[!] piece selon les autres que Je luy ay deia faict lire. Qui est tout ce que Je puis vous dire ... sur ce suiets là.

L'on attend icy le retour de M.^r [Karl Konrad von] ... [Beroldingen, mail./span. chargé d'affaires] qui negotie [mit Schultheiss und Rat] à Soleure et [mit Schultheiss und Rat] à Berne pour le passage d'une levée [der mit Mailand/Spanien verbündeten VII kath. Orte - IX ausg. GL und SO - für die Freigrafschaft Burgund] que personne ne croit qu'on veuille faire⁶ nous n'avons rien de considerable a vous escrire ... de ce lieu

Cett'automne Madame l'ambassadrice [gemeint des Schreibers Gattin Violante-Catherine-Adélaïde Asinari, Comtesse de Peceto] et moy vous pourrons bien aller visiter à Zoug, pour y Joüir un Jour de vostre bonne Compagnie, et de celle de Madame le[!] Chevalliere [Maria Margaretha Pfyffer, als Gattin des Empfängers, verh.] Zurlauben, laquelle ... l'ambassadrice et moy saluons, et Je suis tousiours de tout mon Coeur ...".

1) s. EA VI 1, 777 (Nr. 496) spez. 781 xx

2) s. AH 88/133

3) s. AH 102/74 spez. auch Anm. 1

4) s. AH 35/89

5) s. AH 56/16

6) s. Rott/Représentation VII 276, 353f

Original, mit Siegel

AH 102, 215-217a - Blatt 217^v und 217a^r leer